



CDG 38

CENTRE DE GESTION DE L'ISÈRE
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 038-283812014-20240627-IP_2024_076-AR



ARRÊTÉ

N°	Objet	Date
IP-2024-076	Liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2024	27 juin 2024

Le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère,

VU le Code général de la fonction publique, notamment les articles L523-1 et L523-5,

VU le décret n°2013-593 du 5/07/2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°87-1099 du 30/12/1987 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux,

VU le décret n°2006-1462 du 28/11/2006 relatif à la promotion interne des fonctionnaires territoriaux.

VU la proposition de la Commission Employeurs de catégorie A en date du mardi 11 juin 2024,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste d'aptitude par voie de promotion interne au grade d'attaché au titre de l'année 2024, est arrêtée comme suit, avec une date d'effet fixée au 1^{er} août 2024 :

MONSIEUR LOÏC AGEZ	CC LE GRESIVAUDAN
MADAME VANESSA ANZELLOTTI	COMMUNE DE BEAUCROISSANT
MADAME JENNIFER ARABADJIAN- STEFFEN	COMMUNE DE FONTAINE
MONSIEUR BRUNO BODIN	COMMUNE DE SAINT MAURICE L EXIL
MADAME NATHALIE BOUVIER	COMMUNE DE CHIRENS
MADAME FLORENCE CHUZEL- TOZLANIAN	COMMUNE DE LA COTE SAINT ANDRE
MONSIEUR DAMIEN COMBALUZIER	COMMUNE DU VERSOUD
MADAME MARIE-PIERRE DAVALLET-PIN	COMMUNE DE VAULNAVEYS LE BAS
MADAME SEVERINE DEBAIZE	COMMUNE DE CHARAVINES
MADAME STEPHANIE DEBIAIS	COMMUNE DE SAINT VICTOR DE CESSIEU
MADAME SOPHIE DEBIE	COMMUNE DE LA BATIE MONTGASCON
MADAME ESTELLE DESAULES	CCAS DE VOREPPE - RESIDENCE AUTONOMIE CHARMINELLE

<i>MADAME VERONIQUE FAILLACE</i>	<i>COMMUNE D HUEZ</i>
<i>MADAME NADINE FANGET</i>	<i>CIAS DU PAYS VOIRONNAIS</i>
<i>MADAME BRIGITTE GALLAND</i>	<i>CA PORTE DE L ISERE (CAPI)</i>
<i>MADAME AURELIE GENEVOIS</i>	<i>COMMUNE DE VAUJANY</i>
<i>MADAME CÉCILE GIVAUDAN</i>	<i>COMMUNE DE VOIRON</i>
<i>MADAME GERALDINE GUERIN</i>	<i>SYNDICAT POUR LES TELECOMMUNICATIONS ET LES PRESTATIONS INFORMATIQUES (SITPI)</i>
<i>MADAME PASCALE LAPREVOTE</i>	<i>SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE EAUX ET ASST GUIERS ET AINAN (SIEGA)</i>
<i>MADAME SYLVIE LAURENT</i>	<i>COMMUNE DE L ISLE D ABEAU</i>
<i>MADAME VERONIQUE LEGON</i>	<i>CA PORTE DE L ISERE (CAPI)</i>
<i>MADAME PATRICIA LEMOINE</i>	<i>CA DU PAYS VOIRONNAIS</i>
<i>MADAME CATHERINE LENOIR</i>	<i>COMMUNE DE SAINT MARCELLIN</i>
<i>MONSIEUR FREDERIC MAREAU</i>	<i>CC BIEVRE ISERE</i>
<i>MADAME ISABELLE MAURY</i>	<i>CCAS DE PONT DE CLAIX</i>
<i>MADAME NATACHA PAGE</i>	<i>COMMUNE DE VERTRIEU</i>
<i>MADAME BEATRICE PERDRIX</i>	<i>CC DU TRIEVES</i>
<i>MADAME NATHALIE POIREAU</i>	<i>COMMUNE DE TREPT</i>
<i>MONSIEUR ARNAUD ROPIOT</i>	<i>CC DU MASSIF DU VERCORS (CCMV)</i>
<i>MADAME FABIENNE SOARES DOS SANTOS</i>	<i>COMMUNE DE VILLEFONTAINE</i>
<i>MADAME MANON TARDY</i>	<i>CC ENTRE BIEVRE ET RHONE</i>
<i>MADAME ELIETTE THOMAS</i>	<i>COMMUNE DE MEYLAN</i>

Article 2 : L'inscription sur cette liste d'aptitude est valable deux ans et ne vaut pas recrutement.

Toutefois, elle est renouvelable deux fois pour une durée d'un an uniquement sur demande écrite de l'intéressé(e) par courrier en recommandé avec accusé de réception un mois avant le terme de la deuxième et de la troisième année. Le courrier doit être adressé à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, 493 rue des Universités CS 50097 38401 Saint Martin d'Hères.

Le décompte de cette période de quatre ans peut être suspendu durant l'accomplissement des obligations du service national, en cas de congé parental, de maternité, d'adoption, de présence parentale, d'accompagnement d'une personne en fin de vie, de congé de longue durée.

Article 3 : Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre le présent arrêté pendant un délai de deux mois à compter de sa publication.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 038-283812014-20240627-IP_2024_076-AR



Article 4 : Le présent arrêté sera publié dans les conditions réglementaires habituelles et notifié aux intéressé(e)s.

Fait et arrêté au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Isère, à Saint Martin d'Hères, le 27 juin 2024.

Le Président,

Jean-Damien MERMILLOD-BLONDIN

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned over the printed name.

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le



ID : 038-283812014-20240627-IP_2024_076-AR